

À Québec Un édifice menacé

Jacques Madore

Numéro 24, été 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18638ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

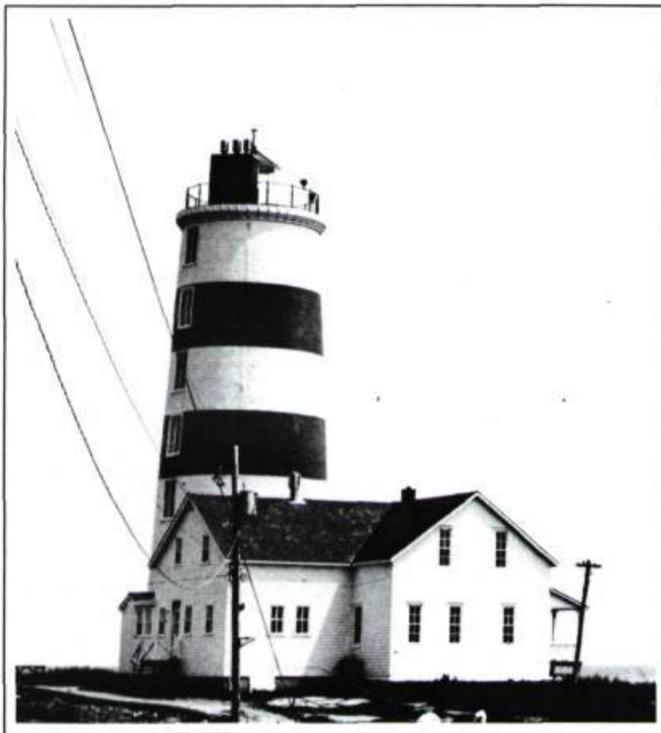
1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Madore, J. (1984). À Québec : un édifice menacé. *Continuité*, (24), 47–47.

Côte-Nord LA FÊTE SANS PHARE



Le phare de Pointe-des-Monts (1830) sera-t-il fermé durant l'été *Mer et Monde*?

L'importance croissante du commerce entre le Canada et l'Angleterre au début du XIX^e siècle rendit nécessaire la création d'un organisme, la Maison Trinité, qui s'occupait uniquement de la sécurité navale. La Maison Trinité veillait à l'établissement de feux, de bouées, de phares et d'autres aides nécessaires à la navigation fluviale. Cette Maison prit également la décision de construire un phare à Pointe-des-Monts. Édifié en 1830, le phare est situé à plus de 500 km en aval (à l'est) de Québec et à près de 160 km en amont (à l'ouest) de Sept-Îles.

LE PHARE...

Le phare guidait les navires qui entraient dans le fleuve. Il va

sans dire qu'il joua un rôle important dans le trafic maritime de l'époque. Aujourd'hui, le phare constitue un des éléments les plus significatifs et les mieux conservés du patrimoine de la Côte-Nord.

Acquis en 1964 par le ministère des Affaires culturelles (MAC) et classé monument historique en 1965, le phare de Pointe-des-Monts représente un attrait touristique considérable tant par son histoire que par les différentes activités reliées à la vie maritime qui s'y tiennent au cours de la saison estivale.

... ET SON AVENIR

Le ministère des Affaires culturelles se propose de remettre graduellement la gestion

du phare aux gens de la région. Toutefois, un problème majeur se pose. La direction des parcs immobiliers du ministère des Affaires culturelles faisait part à la direction régionale du MAC qu'en raison de restrictions budgétaires, la rénovation du phare ne pourrait être faite pour 1984 et que, vu l'état du site, on jugeait préférable de le fermer. Or, les travaux sont urgents et de deux ordres. Il importe d'abord de rénover le toit de bardeaux du phare ainsi que celui de la maison du gardien, et de changer les fenêtres du phare; le ministère des Affaires culturelles évalue ces travaux à 50 000\$. Par ailleurs, une tempête l'hiver dernier a causé de multiples dommages à l'installation électrique, au sémaphore, au terrain, à la cheminée, etc. Ces réparations s'élèveraient à près de 40 000\$.

À la suite de la décision du ministère, le Conseil de la culture de la Côte-Nord a décidé de solliciter l'appui de la population et de divers groupes de la région afin que soient exer-

cées des pressions auprès du ministre. On vise ainsi à ce que les fonds nécessaires soient débloqués et les travaux entrepris le plus tôt possible. Plusieurs motifs justifient une prompt intervention. Le phare de Pointe-des-Monts est en effet le seul au Québec classé monument historique et la conservation du patrimoine doit être une des priorités du ministère des Affaires culturelles. Le phare de Pointe-des-Monts revêt une importance d'envergure nationale. Il est en outre considéré comme un des sites majeurs, après Manic V, en ce qui regarde le tourisme sur la Côte-Nord. Si jamais les travaux de rénovation n'étaient pas effectués en 1984 mais plutôt en 1985, le site pourrait être fermé pour une période de deux ans, ce qui serait néfaste pour l'économie et le tourisme de notre région. Le ministre, souhaitons-le, agira rapidement; n'oublions pas que cette décision coïncide avec le fêtes 1534-1984. ■

Marc Brisson

à Québec UN ÉDIFICE MENACÉ

À peine classé, le dossier de l'îlot Jeffery Hale retient à nouveau notre attention. En effet, à la suite d'un malencontreux incendie qui a partiellement endommagé le *Doubllass Building*, voilà que l'on s'interroge encore sur l'avenir de l'un des deux seuls bâtiments originaux qui subsistent sur ce site. Pire encore, le pic des démolisseurs laisserait à nouveau planer son ombre sur cet îlot maintes fois menacé par le passé.

Il y a quelque temps, la Société d'habitation du Québec, propriétaire du *Dougllass Building*, faisait connaître son intention de démolir l'immeuble, construit en 1918, pour le remplacer par un ensemble plus volumineux. Quoique l'objectif d'une meilleure utilisation du sol à des fins sociales soit louable, on s'interroge dans plusieurs milieux sur la nécessité de démolir l'immeuble actuel. Ne pourrait-on pas, tout simple-



ment, le conserver et le réparer, quitte à l'agrandir pour y loger plus de familles?

En effet, il importe de le conserver au nom de la cohérence architecturale et historique de l'îlot. Rappelons que cet édifice fait parti d'un des rares ensembles hospitaliers de type pavillonnaire au Québec et que même s'il a perdu sa fonction originelle, aucune raison ne saurait justifier une action susceptible d'altérer son homogénéité actuelle, si précaire soit-elle. ■

Jacques Madore